



Réunion du 19 septembre 2020

Membres du Conseil d'administration présents : Gaëlle Barré, Medhi Benlahcen, Michèle Bloch, Florian Bohème, Nathalie Bonneau, François Boucher, Jean-Philippe Grange, Elisabeth Kanouté, Claudine Lepage, Virgile Mangiavillano, Gérard Martin, Philippe Moreau, Laure Pallez, Bruno Paing, Chantal Picharles, Charles Romero, Martine Vautrin-Djedidi.

Membres du Conseil d'administration excusés : Hélène Vincent, Vanessa Gondouin, (procuration).

Membres du Conseil d'administration absents : Thomas Brossas, Olivier Jouis.

Invités présents : Marie-Pascale Avignon-Vernet, Hélène Conway, Jean-Yves Leconte.

Permanentes du siège : Florence Baillon, Isabelle Chardonnet, Laurence Deglane.

Gérard constate que le quorum est atteint, soit en distanciel, soit en présentiel donc il déclare la séance ouverte.

1. Approbation du Rapport d'activité du Conseil d'administration

Gérard demande s'il y a des commentaires sur le document envoyé à l'avance.

Elisabeth avait parlé du secours lié à la Covid-19 qui n'est pas mentionné dans le rapport, elle va envoyer le paragraphe correspond.

Gérard propose que le vote sur le rapport se fasse, avec l'inclusion de cette remarque, qui sera prise en compte.

Florian demande une rectification concernant l'enquête auprès des conseillers consulaires, page 12 : 54 ont répondu et non pas 56. Ce sera corrigé.

Marie-Pascale : n'est pas membre du CA, mais lectrice assidue du rapport et elle se rend compte de l'énorme travail accompli. Mais il faudrait s'interroger sur sa forme, pour le rendre plus lisible, favoriser une plus large diffusion

Gérard : le rapport d'activité est obligatoire car prévu par les statuts. Il doit être envoyé aux adhérents ainsi qu'aux différentes sections. Il ne constitue cependant pas le seul moyen de communication.

Marie-Pascale : OK, mais il faudrait le rendre plus attractif.

Elisabeth : tout le monde ne lit pas toutes les rubriques, certains ne lisent que les parties qui les intéressent. Ce qui compte, c'est d'écrire dans une langue facile et compréhensible par le plus grand nombre. En français accessible.



Martine : Marie-Pascale a raison, il faudrait deux versions, dont une courte pour le grand public.

Virgile : d'accord avec Martine.

Charles et Gérard : on va réfléchir à la question.

Vote sur le rapport lui-même (hors changement règlement intérieur présenté en annexe): approuvé à l'unanimité.

Gérard : le rapport (corrigé) sera envoyé aux adhérents et institutions dans les prochains jours.

Nombre d'adhérents : compte tenu de la situation sanitaire, les résultats sont plutôt satisfaisants, baisse mais limitée. Aussi due au fait que les adhérents non-payants de Madagascar, très nombreux comparativement aux payants, ne sont plus pris en compte.

Martine : quid des sections qui, comme celle de Sousse, ne reversent pas de part au national ?

Gérard : la section a versé début juillet.

Modification du règlement intérieur (annexe 2)

Gérard rappelle les tenants et les aboutissants de la proposition

Florian : Gérard a expliqué qu'il faut se mettre en adéquation avec la loi de 2013. Quid de la nouvelle loi (remplaçant la dénomination Conseillers consulaires par Conseillers des Français de l'Étranger) ?

Gérard : Effectivement, il faut modifier partout 4.2, 4.3, 4.4. En fait, le nouveau texte a été rédigé avant la nouvelle loi.

Florian : quid de l'Assemblée générale ? elle doit normalement entériner les modifications du règlement intérieur.

Gérard : il a été décidé d'annuler l'AG cette année en raison de la crise sanitaire. Le CA, qui est une émanation de l'AG, peut remplir ce rôle.

Laure : comment se défendre des attaques contre les sections qui, comme à Miami, n'ont pas d'existence légale car non enregistrées localement parce que la procédure d'enregistrement coûte extrêmement cher ?

Virgile : faire comme la section d'Istanbul, s'enregistrer en France.

Michèle : aux Etats-Unis, il existe la possibilité de s'enregistrer comme "Charity" ?

Laure : c'est le cas à Washington, mais c'est différent d'un État à l'autre.

Florian : le fait d'être une association ne donne pas de droits particuliers en France? Il revient sur la question de la modification du RI. Les statuts précisent bien que l'AG doit les entériner.



Claudine : la solution pourrait être d'envoyer le texte aux sections pour qu'elles se prononcent.

Martine suggère, dans la communication, de continuer pendant un certain temps à utiliser les deux dénominations : "Conseillers consulaires" et "Conseillers des FE".

François : pour les sections non enregistrées localement, le fait d'être couvertes *de facto* par les statuts de FdM protège en principe.

Bruno : problème pour sections non enregistrées localement : impossible d'être assurées, ce qui constitue un risque.

Gérard demande si le CA est d'accord pour qu'il soit demandé aux sections d'entériner la modification du RI.

Florian : cette modification pourrait aussi être l'occasion d'inclure une référence au vote numérique.

Charles demande à Florian d'envoyer une proposition de texte avec référence au vote numérique.

Gérard demande au CA de se prononcer sur : 1/ modification du RI compte tenu des remarques formulées (changement de dénomination, référence au numérique avec texte proposé par Florian). 2/ demande de validation de ce texte par les sections.

François : problème des listes FdM minoritaires face aux listes constituées par les partis de gauche.

Claudine précise que FdM ne donne pas d'investiture, mais apporte simplement son soutien "moral" aux listes qui le demandent, après examen attentif de cette demande.

Michèle : modifier également à l'article 4.1, "*sous l'étiquette de*" par "*avec le soutien de*".

Vote : à l'unanimité sauf une abstention (Mehdi car absent lors de la discussion).

Nathalie : sa section est enregistrée localement. Cela offre des avantages : réductions pour la location de salles, autorisation pour l'alcool, etc.

Gérard : oui, mais il y a des pays où l'enregistrement coûte excessivement cher, au-delà des moyens des sections, des pays aussi où l'enregistrement d'associations d'étrangers n'est pas autorisé.

Suite à question d'*Elisabeth*, *Martine* explique la situation en Tunisie avec la présence de deux sections.

Charles précise que la liste constituée en concurrence de celle de Martine n'a pas demandé le soutien de FdM. Ce soutien a été accordé à la liste de Martine.

Claudine demande à Laure pour quelle raison le Consulat ne reconnaît pas la section de Miami.

Laure : le Consulat nous reconnaît, c'est l'UFE qui nous attaque sur le fait que nous ne sommes pas enregistrés. Peut-être que la solution serait de s'enregistrer en France.

Gérard : pas certain que cela règlerait le problème. Situation très hétérogène suivant les pays.

Bruno : en fait, les marcheurs veulent vraiment partir sous leurs propres couleurs, il doute qu'une liste de marcheurs (comme la liste concurrente de celle de M.V.D. en Tunisie) demande le soutien de FdM.

Martine : la question, en fait, quid d'une section qui, de façon très claire, s'affiche comme soutenant la majorité présidentielle, alors que FdM, à bien des égards, est résolument opposée à la politique menée par cette majorité ?

Gérard : en tant qu'association, FdM n'exclut pas des gens qui se présentent comme "marcheurs". FdM n'est pas un parti politique.

Virgile : concernant le Stafe, les associations peuvent très bien, sans être enregistrées localement, conduire des projets subventionnés par le Stafe. Mais elles peuvent être enregistrées en France, ce qui, théoriquement, leur permet d'ouvrir un compte en France (sur lequel la subvention Stafe peut être versée), mais son expérience lui montre que cela n'est pas facile

Florian : impossible de créer une association de droit local dans certains pays, donc la seule solution est l'enregistrement en France. Il serait peut-être utile de faire une étude sur les pays où l'enregistrement local est possible et ceux où cela est difficile, voire impossible. Étude sur ce qui est possible en France. Enregistrement possible en France, non pas en tant que section, mais en tant qu'association.

Claudine : il faut voir aussi si cela ne pose pas de problèmes d'ordre juridique, compte tenu du fait que FdM n'est pas une fédération d'associations.

2. Plan de travail pour l'année associative 2020/2021

Gérard demande si certains administrateurs veulent se retirer ou changer de groupe. Il rajoute que Florian avait raison dans son intervention sur les crédits à utiliser pour l'aide sociale qui est un volet important sur lequel il faut se mobiliser.

Elisabeth : Martine et moi on se bat énormément au sein de la commission et à notre niveau local. La situation est difficile au Mali (crise politique : pas de président ni de 1^{er} ministre, frontières fermées) et certains prix augmentent, d'où une forte demande d'aide des Français du Mali.

Florian : au sujet des groupes de travail, certains seraient-ils intéressés de faire une veille sur les conséquences du Covid et les retours en France ? Ce serait une information à faire remonter aux pouvoirs publics. Pour les Français qui rentrent en France et qui font une démarche administrative, que ce soit obligatoire d'informer de son retour. Quand ils font une démarche administrative et remplissent un formulaire, il pourrait y avoir systématiquement une ligne :



rentrez-vous de l'étranger ? Afin d'avoir des statistiques car cela manque pour analyser la situation.

Bruno est intéressé par ce sujet ; à Los Angeles, les personnes qui passent au consulat sont inscrites obligatoirement au registre.

Laure aussi, d'autant que le sujet sera traité dans la prochaine université des Amériques.

Elisabeth fait remarquer qu'au Mali beaucoup de personnes refusent de s'inscrire au registre pour ne pas être « tracés » et ne votent pas. C'est la liberté de chacun de s'inscrire ou non.

Jean-Yves partage l'avis d'*Elisabeth*. Des parlementaires proposent régulièrement de créer un registre municipal des habitants d'une ville, globalement c'est toujours refusé au nom de la liberté.

Florian : les compagnies aériennes font des traçages, facebook et google aussi.

Bruno : les consulats sont calibrés sur la connaissance qu'on a de la communauté présente, il faut être conscient de cette situation. Si on refuse de se faire connaître, difficile ensuite de venir se plaindre.

Jean-Yves : à communauté française égale, le consulat de Bamako (problèmes d'état civil) a beaucoup plus d'effectifs que le consulat de Varsovie.

Philippe : faire une veille, c'est intéressant et utile notamment du côté français : problème de la réinsertion, du logement. Dans certains pays où il a résidé, il est obligatoire de s'immatriculer et ce n'était pas vécu comme une atteinte à la liberté personnelle.

Hélène : ce suivi est intéressant, elle connaît bien le sujet du retour en France, puisqu'elle a créé le simulateur sur le site du MEAE (pour aider les personnes à préparer leur retour en France). La FIAFE a une section retour en France très active. Est favorable à ce que ce travail soit fait au sein de Fdm.

Gérard : le groupe est créé, les responsables sont Florian, Laure et Bruno.

3. Point sur les élections consulaires

Mehdi : il faudrait peut-être militer pour que les bureaux de vote soient ouverts uniquement dans les locaux des ambassades, consulats, écoles françaises, car certains pays, compte tenu de la crise sanitaire, refusent de mettre leurs propres locaux à disposition.

Claudine : cela montre qu'il va falloir insister sur le vote par Internet, sans aller jusqu'à un vote uniquement par Internet.

Jean-Yves : de toutes façons, si la situation sanitaire reste difficile dans certains pays, il n'est pas évident qu'il soit possible d'organiser les élections dans les locaux consulaires, ambassades, écoles françaises, etc. en allant contre l'avis des autorités locales des pays concernés. Rejoint les propos de Claudine concernant le vote par Internet.

François : quid de la situation maintenant que la société espagnole chargée de développer le système de vote Internet a fait faillite ?

Claudine (rejointe par *Jean-Yves*) : cette société a été reprise. La DFAE a décidé de continuer avec le repreneur.

Florian : est-ce que FdM ne pourrait pas écrire au Ministère pour demander que les conditions régissant le dépôt des listes de candidats ne soient pas de nouveau modifiées (comme l'année dernière) et aussi en insistant sur l'importance du vote électronique.

Claudine : idée intéressante. A voir pendant et après la session AFE.

Claudine : est-ce que pour les listes déjà constituées, il y a des pressions venant de partenaires (EELV ou FI), pour modifier les listes, voire changer tête de liste ?

Laure : 2 facteurs : le report des élections et la vague verte aux municipales. Mais pas de problème chez elle encore.

Gaëlle : pas de problème chez elle. Sa 3ème de liste a pris sa carte EELV après les municipales. Elle a reçu un courrier de Château-Duclos lui indiquant qu'elle n'aurait pas le soutien d'EELV parce qu'elle n'est pas tête de liste.

Charles : apparemment, le responsable d'EELV pour les FE n'est plus Château-Duclos.

Mehdi a rencontré Julien Bayou et sa chef de cabinet lors des journées PS à Blois. Pas eu le sentiment qu'ils sont sur la même ligne que Château-Duclos. Sinon, lui, a un problème du fait que des personnes qui étaient sur sa liste, ont entretemps quitté le Portugal.

Claudine explique la situation à Munich (= pressions d'EELV pour que la tête de liste, présidente de la section FdM de Munich, non encartée, cède sa place).

Bruno : lui aussi a sur sa liste des gens qui sont partis de Californie. Lui-même doit partir l'été prochain. Honnêtement, actuellement, avec la situation locale (pandémie, incendies), les élections sont très loin des préoccupations des gens. Par ailleurs, avons-nous des nouvelles du décret annoncé, qui devait instituer le remboursement des frais engagés pour les élections si elles avaient eu lieu cette année ?

Non, pas de nouvelle. Question à poser à l'AEFE.

4. Questions diverses

Enseignement

Michèle (cf. sa note) : point de rentrée par O. Brochet (AEFE) et JB. Lemoyne (MEAE) : baisse des effectifs moins élevée que prévue (- 2600) mais à cause de l'intégration dans le réseau de 12 établissements qui viennent d'être homologués (+ 5000 élèves) ; 78% des établissements ont assuré la rentrée, mais certains ont déjà fermé.

La situation au Liban est préoccupante avec 32 établissements touchés, , une aide de 6 millions d'euros a été débloquée pour les familles et de 7 ME pour la réhabilitation des établissements

touchés (certains ne seront pas praticables avant le printemps). Les assurances vont payer en livres libanaises... Opération « cartable lancée par Solidarité Laïque (fournir des cartables remplis aux enfants pour 20 euros/ pièce), relayée sur nos réseaux sociaux.

CNB : Enveloppe débloquée au printemps (100 millions d'euros, soit 50 ME bourses, 50ME pour aider familles non-françaises) pour aider les familles à cause de Covid-19 a été très peu consommée : soit les documents à fournir étaient difficiles à réunir, soit que les familles ayant payé (en empruntant par exemple) se voient répondre qu'elles peuvent donc continuer à le faire...

Lors de la prochaine réunion de la CNB (par visio) : ce ne sera pas à proprement parler une Commission, plutôt une chambre d'enregistrement des décisions qui ont été prises. Difficile de revenir sur des dossiers individuels, mais il ne faudra cependant pas hésiter à faire remonter à Michèle et Philippe Loiseau les cas individuels posant souci. Comme nous avons obtenu un prolongement de 2 mois des délais, tout le travail de l'administration s'est vu décalé, sans parler de l'impact de la pandémie (télétravail, arrêt maladie...) et donc les familles n'ont pas eu de réponse.

Le lycée Rochambeau de Washington s'est déconventionné de l'AEFE, partenariat avec la MLF ; il ne reste qu'un seul établissement conventionné aux Etats-Unis.

Martine : rentrée scolaire complexe mais plutôt réussie concernant le protocole sanitaire. Information tardive des familles sur les décisions des CCBS 1. 200 recours en CCBS 2. D'autre part, 2 suicides en 2 ans dans nos 2 lycées. Nous avons demandé hier à la ministre conseillère de l'ambassade, d'appuyer notre demande de nomination d'un ETP psy ados pour notre réseau. Ajouter que la Tunisie est championne toutes catégories des nouvelles homologations en 2 ans.

Bruno Paing : concernant les bourses il faut s'attendre à beaucoup de recours hors commission. On ne sait pas quand les cours vont reprendre en présentiel. Quid de l'organisation des examens, du nouveau bac ?

Michèle : Personne n'a la réponse, même en France.

Florian : concernant les aides sociales, on va rentrer dans les discussions budgétaires au Sénat et à l'AN. Il va falloir insister pour que les aides soient reconduites. Il faudrait aussi avoir une visibilité sur retours en France, suite à la crise sanitaire. Le seul indicateur est la désinscription du registre des FE. Départs massifs du Cambodge. Soulève aussi le problème du classement en zones vertes et rouges des différents pays par la France (et l'UE ...), tout à fait chaotique.

Gérard : beaucoup de Français rentrant en France oublient de se désinscrire du registre des FE. La pandémie n'est pas terminée, donc il va sans doute y avoir encore beaucoup de retours. Donc prématuré peut-être de se pencher sur l'outil statistique.

Elisabeth : les pourcentages des aides sociales accordées sont bien publiés et traduisent des mouvements de personnes. L'année dernière, il y a eu moins de demandes d'allocation de solidarité, donc il y a moins de personnes âgées, mais plus d'allocation pour les enfants handicapés.

Philippe : d'après les informations communiquées par la DFAE fin juillet, une partie importante du budget pour les aides sociales, a été abondée à titre exceptionnel par l'intégration des crédits initialement prévus pour le STAFE au titre de l'exercice 2020. Cela signifie qu'il reste encore

une somme conséquente pour des aides sociales aux FE affectés par la pandémie. Demandes à effectuer auprès des postes consulaires ...

Jean-Yves : retours en France : les consulats ont été très chargés pendant la crise (certains ont mobilisé leur propre famille et les VSN pour faire un minimum d'accueil téléphonique ou physique), les seules instructions reçues étaient les tweets de JB Lemoyne. Les associations de bienfaisance proches de LREM ont largement profité de l'aide, toutes les OLES qui ont demandé des subventions les ont reçues. Il ne faut pas hésiter à utiliser cette aide et demander des sommes importantes pour les OLES pour aider les Français de l'étranger et là où c'est possible, demander cette aide sociale pour aider les personnes.

Martine confirme la mobilisation des postes et le travail monumental réalisé en Tunisie. 20 000 rapatriements de Français de passage. Difficile d'obtenir des informations sur montant global des aides d'urgence accordées, question à poser à l'AFE. Elle a demandé à trois reprises un état des lieux, réponse : on le saura en novembre lors du CCPAS. Le poste semble ne pas arriver à réaliser un état des lieux car gère encore l'urgence et les changements incessants. Problème des gens bloqués en France qui n'arrivent pas à rentrer en Tunisie car impossible d'obtenir un rv pour le test et délai pour recevoir les résultats.

Laure : confirme les propos de Martine sur la mobilisation des services consulaires. Concernant le lycée Rochambeau de Washington (qui demande déconventionnement), un audit est en cours.

Charles : ce qui est en train de se passer à Rochambeau est une réédition de ce qui s'est passé il y a quelques années à Mexico. Inquiétant.

Gaëlle : en Italie aussi, pour les aides sociales, aucune visibilité sur les montants globaux. On constate une certaine opacité à cet égard de la part de l'administration. L'OLEs a touché 17 000 euros mais très peu de demandes ont faites, est-ce que les personnes sont au courant qu'elles peuvent bénéficier de l'aide ?

François : Au lycée à Mexico, la rentrée s'est faite avec 15 jours de retard. Baisse de 10% des effectifs (environ 400 élèves). Prévoit autre baisse de 10% dans les prochains mois, pourtant l'établissement a consenti de gros efforts en diminuant les droits d'écologie (30% pour toutes les classes, 50% en maternelle). Évolution identique dans les autres écoles françaises du Mexique.

Michèle : les chiffres indiqués par *François* correspondent à ce qui a été communiqué.

Jean-Yves : concernant l'ANEFE, la gestion précédente de Ferrand était une gestion de "bon père de famille". Pour l'instant, on ne sait pas.

Le Secrétaire général lève la séance.

* * *